

Le Conseil fédéral à l'heure des choix

L'invité

Christophe Reymond

Directeur du Centre patronal



L'élection de notre gouvernement fédéral a beau se dérouler la plupart du temps sans trop d'histoires, dans la grisaille d'un matin d'arrière-automne, elle n'en constitue pas moins un événement politique qui retient l'attention du public. Dans un pays où l'on vote trois ou quatre fois l'an, les discussions et les controverses ne sont évidemment pas absentes, mais elles concernent la plupart du temps des questions de société, entendues dans un sens très large. L'élection au Conseil fédéral, elle, offre un moment de réflexion de nature plus institutionnelle, portant à la fois sur les qualités requises pour exercer le pouvoir et sur la manière d'exprimer le lien confédéral.

Notre Constitution n'est pas bavarde à propos de la composition du gouvernement. Elle se contente d'affirmer que «les diverses régions et communautés linguistiques doivent être équitablement représentées». Cette formule, qui n'est pas idéale, est cependant essentielle, car elle répond à une nécessité consubstantielle à la Confédération.

Rien d'autre n'est prévu dans les textes, surtout pas une approche mathématique qui tenterait de traduire au sein du collège la force exacte des partis représentés aux Chambres. La répartition entre les

principales forces politiques évolue, certes, mais de façon mesurée. La formule magique née en 1959 avec l'arrivée de deux socialistes au gouvernement a ainsi duré près d'un demi-siècle, jusqu'à ce que l'UDC ex-agrarienne ait confirmé être assez nombreuse pour décrocher un deuxième siège au gouvernement (mais elle a dû attendre un peu).

Cette stabilité ne constitue pas un défaut, la Suisse tirant une certaine force de sa continuité. Et le principe selon lequel la composition du Conseil fédéral reflète les tendances principales et durables de l'électorat trouve sa justification dans notre régime référendaire: on ne peut pas gouverner la Confédération contre le peuple.

À côté des conditions relatives à la langue maternelle et à l'appartenance partisane, il s'agit encore de déterminer les qualités personnelles qui feront le bon ministre. Outre le genre, qui constitue désormais un élément fondamental, on peut citer pêle-mêle diverses caractéristiques: l'appartenance au parlement fédéral (un must), l'appartenance dans un Exécutif (inopérante si c'est dans une microcommune), l'âge (nécessairement moyen), la profession (patrons, banquiers et coiffeurs s'abstenir), la réputation (dérapages verbaux et voyages à Abu Dhabi déconseillés).

L'harmonie de l'institution implique encore que l'on évite les trop fortes personnalités, les trop grosses têtes et les trop grandes gueules. C'est l'un des prix à payer pour parvenir à maintenir la cohésion de notre gouvernement, dont il s'agit que chaque membre puisse assumer avec ses collègues tant les succès que les échecs.